

BULLETIN MUNICIPAL N° 48

Août 2019



Cette année, nous ne pourrons pas dire que nous n'avons pas eu d'été, le soleil si généreux, même parfois un peu trop pour notre région d'ordinaire bien arrosée, a donné un air de vacances même à ceux qui ne partent pas.

La vie devenant de plus en plus stressante dans le monde actuel où tout est programmé, y compris souvent l'organisation des congés, prenons le temps de profiter sans compter de cette fin d'été et d'apprécier la beauté de la Normandie, encore épargnée par les catastrophes climatiques.

François BATTEMENT- Maire de Bosc-Mesnil

Vie de la commune

Bref résumé des réunions du conseil municipal

Vendredi 12 avril 2019

Approbation des comptes 2018 : résultat global cumulé + **382 131 €**

Vote du budget 2019 :

- section de fonctionnement en équilibre pour 382 410,56 €
- section d'investissement : 255 903,56 € en dépenses et 302 238,61 € en recettes.

Pour éviter le passage, route du Buc, de véhicules larges qui détériorent les talus, le Conseil Municipal décide d'installer un panneau avec **largeur limitée à 2,30 m**.

Le Maire et les Conseillers Municipaux décident d'inviter **les Anciens de la Commune** âgés de 65 ans et plus à **un repas**, le samedi 15 juin.

Vendredi 28 juin 2019

Le Conseil Municipal accepte de **garantir l'emprunt** contracté par le Foyer Stéphanois auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le rachat des 10 logements de Seine Habitat, route du Bouloir.

Le Conseil Municipal décide, à partir du 1^{er} août 2019 :

- de modifier le **règlement intérieur de la salle des fêtes**
- de mettre le chèque de caution à 200€ et de le rendre quand les frais de location sont réglés
- d'ajouter dans les tarifs 75€ de frais pour ménage mal fait.

Monsieur le Maire présente le **dispositif « participation citoyenne »** mis en place par la brigade territoriale de contact du Pays de Bray dans quelques communes. Le Conseil Municipal émet un avis positif et prévoit une rencontre à l'automne avec cette brigade.

Etat civil

Naissances

- le 10 janvier 2019
Maxime PESQUET, fils de Nicolas et Amandine Pesquet, 520 route du Centre
- le 5 mars 2019
Eden DELATRE, fils de Mathieu et Hélène Delatre, 1860 route de Perduville
- le 8 mars 2019
Erwan ALATTE, fils de Florian Alatte et de Clarisse Lecoq, 8 route du Bouloir
- le 25 mars 2019
Kélyan GRAINDOR, fils de William Graindor et de Jessica Lamour, 524a route de Maucombe
- le 6 mai 2019
Louna COFFARD, fille de Julien Coffard et de Sylvie Maurouard, 1437 route de Maucombe
- le 10 août 2019
Alayna LECOQ, fille de Franck Lecoq et de Coralie Lefaux, 1430 route de Perduville

Mariages

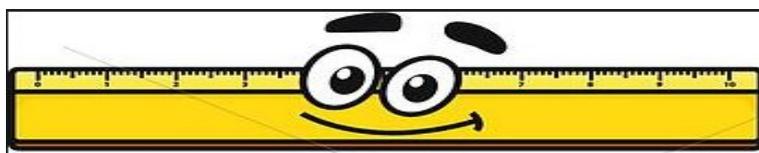
- le 30 mars 2019
Nicolas PESQUET et **Amandine LOISEL**, 520 route du Centre
- le 1^{er} juin 2019
Romain DAUTRESME et **Cécile DUFOUR**, 524a route de Maucombe
- le 27 juillet 2019
Jérémy JEANNE et **Nathalie POPIOL**, 2 route du Bouloir

Résultats du BAC

Félicitations à **Andréa HALOT**,
nouvelle bachelière.



Ecole



La rentrée scolaire aura lieu le **lundi 2 septembre**.

Les horaires de transport sont disponibles en mairie.

CCAS **Centre communal d'action sociale**

- Le CCAS peut accorder, sous condition de ressources, **une aide à la cantine** réservée aux enfants habitant la commune, scolarisés en maternelle et en élémentaire dans une des classes du Sivos.
- Le CCAS peut accorder **une aide aux voyages scolaires** pour les familles à revenus modestes domiciliées dans la commune. La somme est déterminée en fonction du montant demandé à la famille et est versée à l'organisateur du voyage.
- Le CCAS accorde **une aide**, sans condition de ressources, à toute famille domiciliée dans la commune dont **un enfant entre en 6^e ou continue ses études après la 3^e**. D'un montant de **75€** elle est versée sur présentation d'un certificat de scolarité et d'un RIB avant le 1^{er} décembre de l'année en cours.
- Le CCAS accorde **une aide** pour les enfants domiciliés à Bosc-Mesnil qui fréquentent **un accueil de loisirs** sur le territoire de la Communauté de Communes Bray-Eawy. D'un montant de **3€ par jour** dans la limite de 20 jours par an, elle est versée à la famille sur présentation de la facture et d'un RIB.

SPANC **Service Public d'Assainissement Non Collectif**

Le syndicat d'eau a modifié le règlement du SPANC à compter du 1^{er} juillet 2019 :

- Le contrôle réglementaire de toutes les installations d'ANC (**A**ssainissement **N**on **C**ollectif) est assuré par le SPANC (marché public attribué à la SAUR) selon une périodicité de 4 à 10 ans en fonction du classement de l'installation.
- Le SPANC continue d'assurer la vidange des installations d'ANC dont il n'a pas assuré la réhabilitation jusqu'au 31 août 2019. A compter de cette date, le SPANC ne réalisera plus de vidange et il faudra faire appel à un vidangeur agréé.
- En revanche, le SPANC continue d'assurer l'entretien des installations d'ANC qu'il a réhabilitées, en contrepartie du paiement d'une redevance entretien.
- Le SPANC n'assure plus la maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation des installations d'ANC non conformes.

S'adresser en mairie pour connaître la liste des vidangeurs agréés et lire le règlement dans son intégralité.

RGPD **Règlement Général sur la Protection des Données personnelles**

Les collectivités territoriales traitent au quotidien de nombreuses données personnelles dans le cadre de leur mission d'intérêt public. Ainsi, la commune collecte des informations personnelles pour administrer l'Etat civil, tenir la liste électorale...

Elle a le souci de se mettre en conformité avec le règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD), qui permet à chaque personne d'avoir le contrôle des informations la concernant, elle et sa famille, qu'elle confie à la mairie. Dans un certain nombre de cas, la secrétaire de mairie sera appelée à recueillir le consentement des administrés au moyen d'un questionnaire.

La Municipalité a choisi « Solstice Conseils-Solutions Citoyennes » comme Délégué à la Protection des Données (DPO) auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Pour vivre en bon voisinage

Pour le bien-être de tous, n'oublions pas que les travaux de jardinage et de bricolage bruyants doivent être entrepris seulement :

- **les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 20h**
- **le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h**
- **le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h**

Et à partir de 22h, pensons à **baiss**er le volume de la musique, télévision ou voix.

Les bruits ou tapages, de jour comme de nuit, troublant la tranquillité d'autrui peuvent être punissables d'amende.

Ne laissons pas **les chiens** divaguer dans la nature, ils effraient les passants et les animaux qui risquent de s'échapper de leur enclos.



Les gros cartons ou objets divers qui n'entrent pas dans les containers sont à **porter en déchetterie** et non pas à déposer par terre.



Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets verts ou ménagers à l'air libre.

Recensement citoyen

Filles et garçons doivent se faire recenser à la mairie dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire. Cette démarche obligatoire permet ensuite de s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Destruction des nids de frelons asiatiques



Depuis leur apparition en France en 2004, **les frelons asiatiques** ont causé la destruction de nombreuses ruches d'abeilles, et sont une source potentielle de danger pour les personnes habitant à proximité des nids. Par ailleurs, le nombre de nids s'accroît très rapidement.

A gauche : frelon asiatique. A droite : frelon européen

En cas de découverte d'un nid de frelons asiatiques, n'essayez pas de le décrocher vous-même et, s'il est habité, il faut le signaler auprès d'une plateforme départementale **numéro 02.77.64.57.76** ou par un **formulaire sur le site internet <http://www.frelonasiatique76.fr>** Cette plateforme vous orientera vers des professionnels agréés et formés, utilisant des méthodes et des produits sans danger pour l'environnement.

Le passage par cette plateforme conditionne la participation du Département à hauteur de 30% plafonnée à 30€ du coût de la destruction du nid actif de frelons.

La Commune continue, comme par le passé, à apporter une **aide de 40€** versée au prestataire (venant en déduction de la somme facturée au particulier) sous réserve d'accord préalable, pour faire détruire les nids de **guêpes et frelons** à proximité des habitations.

L'appel aux pompiers est réservé aux cas de danger vital et immédiat pour les personnes.

Les abeilles, quant à elles, ne sont pas des insectes nuisibles, elles **sont protégées**.

Frelon asiatique



Frelon européen



Abeille



Guêpe



Mob'Actions (UDAF76)



Vous recherchez des solutions de déplacement sur le territoire **Caux- Bray- Bresle** ?

Connectez-vous à la plateforme **Mob'Actions** www.mobactions.fr



Nos jardins sans pesticides

Depuis le 1^{er} janvier 2019, **il est interdit d'acheter, de stocker et d'utiliser des pesticides chimiques** pour jardiner ou désherber.



Commémoration du 8 mai 1945



28 juin : Remise des prix



Concert de fin d'année



Le lundi 20 mai, les enfants des écoles de Bosc-Mesnil, Mathonville et Neufbosc ont pu présenter à leur famille le travail réalisé tout au long de l'année avec Hélène Vonderscher.

Merci à l'association « l'Art et la Manière » pour ce très beau spectacle !!

Un grand BRAVO à tous ces enfants !!!!



Repas des anciens : Samedi 15 juin



Vie associative

Salon d'art : week-end de Pâques

Invitées d'honneur

Nicole Jacques : peintre



Eliwair : sculpteur



Gagnant du prix du public : Jérôme LE GOFF



Vernissage du salon organisé pour la première fois par **Bérénice et Louise**



Randonnée de l'Ascension

Le jeudi 30 mai, une cinquantaine de randonneurs sont partis des Ventes Saint Rémy pour rejoindre, par la forêt d'Eawy, la ferme du Val de Bures à Bellencombre.

Après avoir partagé un repas préparé par les membres du Comité des Fêtes, ils ont visité la ferme qui abrite un élevage de chèvres et produit du fromage.



14 juillet : Foire à tout



Malgré un temps très incertain, le Comité des Fêtes a accueilli dans la joie et la bonne humeur une petite cinquantaine d'exposants. Après une matinée plutôt nuageuse, le soleil a enfin fait son apparition.

Les visiteurs étaient également au rendez-vous.

La friterie a fait carton plein.

A l'année prochaine, même lieu, même date !!!



Mémo tri



MÉMO-TRI

PAPIERS
JOURNAUX
CARTONS
BRIQUES

EMBALLAGES ET
COUVERCLES
MÉTALLIQUES

TOUS LES
EMBALLAGES
PLASTIQUES

Tous les emballages se trient ! En vrac, pas en sac !
Pas besoin de les laver, il suffit de les vider.

MOUCHOIRS EN PAPIER
ESSUIE-TOUT
LINGETTES
COUCHES

ou composteur :
ÉPLUCHURES
RESTES DE REPAS

VERRE
Sans couvercles ni bouchons !
Pas de vaisselle.

DÉCHETS VERTS
ÉLECTROMÉNAGER
GROS CARTONS
ENCOMBRANTS
DÉCHETS SPÉCIAUX

02.32.97.45.65 | contact@brayeawy.fr
www.brayeawy.fr



Calendrier 2019



Samedi 5 octobre : Soirée dansante

Jeudi 31 octobre : Halloween

Samedi 9 Novembre : Foire aux jouets

Lundi 11 Novembre : Cérémonie du 11 novembre

Samedi 14 Décembre : Spectacle de Noël

Toutes ces dates vous seront confirmées



Mairie ouverte le lundi de 10h00 à 11h30 et le jeudi de 17h00 à 19h00.

Directeur de la publication : François Battement, Maire
Comité de rédaction : Nicole Leroy, Myriam Queval,
Mise en page : Myriam Queval

Mairie :
téléphone : 02.35.34.50.68
fax : 09.70.61.36.67
mail : boscmesnil@orange.fr

Imprimé par la mairie